

PB voisinage, remboursement frais d agence

Par bikette2206, le 21/04/2014 à 20:16

Bonjour, j ai emménagé le 7 février dernier dans un appartement en location par le biais d une agence. Je rencontre depuis des soucis avec mes voisins qui sont des marginaux (caddy remplit de nourriture périmé devant ma fenêtre, chiens dangereux ds la cour, nuisance sonoresen continu, aller-venus de personnes alcoolisé avec chiens +++..). L agence dit s en occupé mais ne fait rien, je souhaite déménagé comment me faire rembourser les frais d agence ? Ce n est pas un logement paisible comme indique sur mon bail, quels sont les recours ? Que puis je faire ? Je vous remercie

Par janus2fr, le 22/04/2014 à 10:38

Bonjour,

Les frais d'agence rétribuent le mandataire du propriétaire pour son travail de mise en place du bail (recherche du locataire, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux, etc.), ils sont payés pour moitié par le locataire et le propriétaire.

Ce travail a bien été fait, pourquoi voudriez-vous en demander remboursement ? Je ne pense pas que l'agence accepte...

Pour vos problèmes de nuisance, avez-vous averti l'agence et le propriétaire par LRAR ? Si oui, votre seul recours, autre qu'amiable, pour obtenir un dédommagement sera de saisir la justice en démontrant une faute du propriétaire ou de l'agence.